

pond aux inconséquences de l'Editeur de la lettre même du secrétaire Cochrane, sur la Gazette de Montréal; et en vient surtout à un endroit où cet homme servil, s'était permis de dire "que les avantages qu'avait eus Mr Ogden, ne seraient pas par lui négligés, et que le glaive de la justice et de la vengeance n'est suspendu que par un cheveux sur les têtes CONSACRÉES de l'ennemi commun de la paix et du bonheur de la province." Les têtes consacrées, "lui répond l'Editeur du Canadian Spectator," "sont sans doute les têtes d'un Evêque et des Curés Canadiens. C'est ainsi que la Gazette du gouvernement annonce d'une manière menaçante, que Mr. Ogden fera éclater la justice et la vengeance sur les têtes de quelques savans, vertueux et respectables évêques et curés, et cette gazette du gouvernement appelle un Evêque canadien et plusieurs membres de son clergé, l'ennemi commun de la paix et du bonheur de cette Province."

Nous laissons à nos lecteurs de peser à leur juste poids, de semblables insultes. Voilà comment s'expriment des Journaux Anglais, ou plutôt Anti-Canadiens de ce pays. L'on se plaint des différences que l'on veut faire entre les Canadiens et les Anglais, à qui la faute en doit elle être imputée? A ces épergumenes, à ces parvenus, à ces prétendus Anglais, à ces rapportés qui viennent dans ce pays, allumer le feu de la discorde entre les habitants anciens et les conquérants du pays. Honte soit vouée à ces esprits insidieux, à ces reptiles venimeux qui gâtent tout ce qu'ils touchent, à ces Editeurs soldés qui se font un plaisir, un devoir, une nécessité d'outrager tout ce qui est Canadien, et qui ensuite ont l'audace de s'écrier que nous voulons tracer des différences? Qu'en conclure? Que ce sont ces gens là qui sont les ennemis de ce pays, ce sont de ces nouveaux venus qui voudraient faire naître sur notre compte, des soupçons qu'ils craignent que leur conduite ne leur suscite. Bien différens des vrais Anglais, ils voient haine et vengeance à tout ce qui n'est pas servile, en un mot à Neilson ou au fond du cœur de qui que ce soit;

La Gazette de Québec de Neilson, du monsieur Neilson, comme membre de la législature, tendent à soutenir, et non pas sante, et l'on y voit que l'auteur de l'écrit à renverser le gouvernement; à préserver qui s'y trouve en réponse à l'adresse de et non pas à détruire la constitution; et monsieur Ogden aux électeurs de cette ville, ne sollicite pas monsieur O. d'accorder les monsieur Neilson et la chambre d'assembler son pardon à M. Neilson. L'on ne se blée se sont opposés, finiront aussi certainement pas de dire hautement que M. O. était néanmoins que le soleil se lève, par détruire sans le moindre doute, dans un état d'esprit peu propre à recevoir une impression, si l'on persiste à les vouloir faire à correcte, lorsqu'il se laissa si vivement séduire. Le sujet se réduit à ceci—le pays a-t-il contenu de cette lettre, et il a-t-il une influence sur ses propres affaires, joute que cet état semble avoir continué régler l'usage de ses taxes—exercera-t-il longtemps après, au point d'empêcher ce contrôle effectif sur l'exécutif. Voilà ce monsieur de pouvoir se livrer à la recherche nous appellons préserver la constitution et assurer un bon gouvernement auquel tous

Après lui avoir démontré qu'il n'a aucun droit de taxer la crédulité du public, du gouvernement, c'est à dire ceux sur les au point de recevoir comme paroles d'évangile, ce qu'il dit au sujet de la lettre en question, l'auteur de cet écrit, fait voir que la constitution—ce serait le cas si monsieur O. s'est grandement trompé dans toutes ses conjectures et ses dissertations, tâtent faits pour eux; mais comme il se répare, sur ses allégues que M. Neilson a du à l'influence de l'orateur, l'obtention de l'impression de la Gazette du gouvernement, que la chambre d'assemblée n'a pas fait son devoir, &c; et autres principes justes, ce qui, par la grâce de quelques personnes, et les obliger de se rendre à des parcellles inconsequences que se plaisait à Dieu, se sera dans ce pays, comme dans débiter monsieur O. sur le compte de nos d'autres. Quand Mr le Solliciteur général représentans. Il lui démontre ensuite que

laquelle monsieur O. paraissait s'appuyer avec tant de certitude, prouve qu'il n'avait pas rendu satisfactorily satisfactoriellement ses comptes, jusqu'à la veille de l'élection. En un mot, nous pouvons dire que le résultat de toutes les insultes de monsieur Ogden, a été de forcer les gens à démontrer jusqu'à l'évidence, ce qui paraissait comme un homme qui veut bouleverser la constitution, bien loin de la ses idées annoncent un esprit bien disposé. Plutôt que qu'il n'y eût d'ennemis du pays que la clique que se plait tant à calomnier Mr Ogden, nous pourrions vivre en sûreté! Le pays ne serait peut-être pas dans l'état de confusion où l'a jeté une autre espèce de clique puis- devenir habituelle. Ce serait couvrir nos colonnes, que de rapporter tout ce que renferme cet écrit, nous n'avons d'autre qu'il faut se servir de ce mot là, pour se devoir à remplir que d'en donner une idée, faire comprendre.

Le Canadian Spectator de Montréal du 23 du courant, exprime son étonnement en disant qu'il est à peine croyable que le discours de monsieur Ogden, contenu dans l'Argus des Trois-Rivières, soit correct.

C'est ce qui peut servir à convaincre les incrédules, que ce discours renferme des choses qui revoltent. Quant au discours

tous ceux qui l'ont entendu s'accorderont, mais sur la justesse des idées, &c. les uns à plusieurs de ceux qui la composent, à des particuliers, à des familles, à des membres distingués du clergé, &c. &c. et tout cela en termes et avec des expressions d'un choix aussi heureux, débitées d'un ton de plaianterie tout aussi délicat.

Ces traits saillants ont édifié, dit-on, plus d'un auditeur, bénovole travaille par

ment et détruire la Constitution," "Une telle nombre. On ajoute que ce chef d'œuvre a obtenu des applaudissements dignes de sa hauteur, et perfection, et mérite à son auteur une marche

cun homme, mais venant du Solliciteur triomphale dans un boyard construit expès, mais porté comme un palanquin aux Indes par

des hommes, ce qui comme on voit, est d'un excellent augure.

Quel honneur pour des bourgeois chargés de cette relique précieuse, et pour tous ceux qui la suivant, lui ont prodigué un culte mérité par des miracles aussi éclatans!

Deux raisons nous ont portées à extraire com-

me nous l'avons fait, plusieurs passages des pa-

graphes des Gazzettes de Montréal et Québec.

La première est qu'ils viennent à l'appui de nos

raisonnemens, la seconde afin de faire voir à nos

abonnés et aux détracteurs de notre feuille que

nous ne sommes pas les seuls qui désapprouvons

des mesures qui ne peuvent être préconisées de

bonne foi que par des gens trop préjugés pour

en découvrir les suites, ou trop disgraciés de

la nature pour en comprendre le sens.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné ayant été dûment élu Curateur à l'absence de M. Léandre Lemaitre Augé, ci-devant marchand de cette ville, prie tous ceux qui doivent au dit absent, de lui payer immédiatement le montant de leurs comptes, sauf de quoi il seraient remis entre les mains d'un avocat pour en poursuivre le recouvrement; et ceux à qui il peut être dû sont priés de vouloir bien lui adresser leurs comptes à son domicile en cette ville, ou au bureau des Messrs. LANGEVIN & Co. à Québec.

PIERRE DESFOSSES, Curateur.

Trois-Rivières, 16 Sept. 1826.

ADVERTISSEMENT.

The subscriber having been duly elected Curator in the absence of M. Léandre Lemaitre Augé, heretofore merchant of this town, requests all those who are indebted to the said absentee to pay immediately the amount of their respective accounts, or default of which they will be placed in the hands of an Attorney for recovery; and those to whom the said absentee may be indebted are requested to send in their accounts at his residence, or the Office of Messrs. LANGEVIN & Co. at Québec.

PIERRE DESFOSSES, Curator.

Three Rivers, 16th Sept. 1826.

Les écrits signés "DES FARULES" et "JEAN LALLEMAN," sont omis faute de place.